

LES LOUPS DE BRUYERES



UN PEU D'HISTOIRE LOCALE

En 1130 Bruyères est récompensé pour sa fidélité au pouvoir royal par le Roi Louis VI dit le Gros qui lui octroie une « charte de franchise » instituant Bruyères en « Commune », auquel il joint les villages de Chéret, Vorges et Saint-Pierre en Valbon. Cette charte consacre l'émancipation politique et civile des habitants, leur permettant d'avoir une administration municipale composée d'hommes choisis par eux et parmi eux. Elle énonce déjà des principes juridiques de liberté individuelle, de transmission du patrimoine, du droit électoral, du droit d'usufruit, et de financement des collectivités locales.

Mais, en contrepartie, dès l'affranchissement de Bruyères, chaque citoyen est astreint à une double obligation : d'une part envers le roi en cas de guerre, en dehors des murs de la ville, et d'autre part envers la cité au service intérieur : faire le guet, maintenir le bon ordre et défendre la place en cas d'attaque. C'est cela qui fut à l'origine de la création de la milice communale vers la fin du XI^{ème} siècle. Elle était composée de six compagnies, quatre pour Bruyères, et deux pour Vorges, Chéret et Valbon et était entretenue aux frais

de la Commune. Ses officiers étaient élus par les miliciens à la majorité des voix.

LES LEUPS

C'est vers 1200 que la milice communale prit le nom de « LEUPS » (braves). Ils se montrèrent si redoutables aux ennemis de la commune que le nom de "loups" « est resté aux habitants de la commune. D'après la tradition, ils avaient un caractère violent et indomptable et étaient craints des collecteurs de taxes.

LA BATAILLE DE BOUVINES

1214 : Le Royaume de France était en péril. Une grande armée coalisée, composée d'au moins 100 000 hommes avec à sa tête Othon, l'empereur d'Allemagne, le Comte de Flandre et le Roi d'Angleterre Jean Sans Terre allait envahir la France. Le Roi Philippe Auguste fit appel à toutes les forces vives de la nation et parvint à réunir 50 000 hommes et c'est ainsi que le chevalier de Bruyères, Clarambaud III, seigneur du Mont Parmaille, portant la bannière des Leups, partit au combat avec deux compagnies de 26 hommes. L'armée française rencontra l'ennemi près du pont de Bouvines (dans le département du Nord) le 27 juillet 1214.

La milice de Bruyères, placée à l'aile droite de l'armée avec celle de Laon, Soissons et Vailly sous les ordres de Robert de Chatillon, évêque de Laon mit en déroute tout le corps ennemi.

Lors de cette glorieuse journée, 6 chevaliers de marque accompagnés de leurs vassaux et de leur suite furent faits prisonniers par les miliciens de Bruyères : Arnolphe de Gimbert, Philippe de Waire, Nicolas de Hurlud, Bernard de Hastener, Gérard de Randerard. Et Scher de Moser.

Le royaume était sauvé.

C'est en souvenir de leur bravoure que la Commune a rebaptisé l'ancienne « Place de la Cure » en « Place des Leups » en 1993.

Francis Szychowski

Sources : *Rousselle Deroquigny, 1857*
Charles Charpentier, 1918
Bernard Toupet, 1982